



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## CONSEIL

### Cent soixante-septième session

29 juin 2021

### Composition du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques

#### Résumé

Le présent document précise la composition actuelle du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques et contient un lien vers les formulaires de proposition de candidature pour chaque comité. Ces formulaires doivent être remplis en ligne et remis au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, au plus tard **le lundi 7 juin 2021 à 12 heures**.

#### Le Conseil, à sa cent soixante-septième session, doit élire pour la période allant de juillet 2021 à juin 2023:

- le président et les douze membres du Comité du Programme;
- le président et les douze membres du Comité financier;
- le président et les sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. Rakesh Muthoo  
Secrétaire général de la Conférence et du Conseil  
Courriel: [CSG-Director@fao.org](mailto:CSG-Director@fao.org)  
Tél.: +39 06570 55987

1. Conformément à l'article XXV.3 a) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil élit le président et les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques au cours de la session qu'il tient immédiatement après la session ordinaire de la Conférence.
2. Les candidatures doivent être déposées auprès du Secrétaire général de la Conférence et du Conseil au plus tard 20 jours avant la date d'ouverture de la session du Conseil à laquelle l'élection doit avoir lieu (articles XXVI.2, XXVII.2 et XXXIV.2 du RGO).
3. Étant donné que la session du Conseil en question doit se tenir le 29 juin 2021, la date limite de remise des candidatures au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil est fixée au **lundi 7 juin 2021 à 12 heures**.
4. Le Comité du Programme se compose d'un président et de représentants de 12 États Membres de l'Organisation (deux pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Proche-Orient; un pour l'Amérique du Nord et un pour le Pacifique Sud-Ouest). Chaque État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom de la personne qu'il désignera pour le représenter s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (article XXVI.2 du RGO).
5. Le Comité financier se compose lui aussi d'un président et de représentants de 12 États Membres de l'Organisation (deux pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Proche-Orient; un pour l'Amérique du Nord et un pour le Pacifique Sud-Ouest). Chaque État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom de la personne qu'il désignera pour le représenter s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (article XXVII.2 du RGO).
6. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques se compose d'un président et de représentants de sept États Membres de l'Organisation (un pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie et Pacifique, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient). Chaque État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom de la personne qu'il désignera pour le représenter s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (article XXXIV.2 du RGO).
7. La composition actuelle des comités est la suivante:

### **COMITÉ DU PROGRAMME**

Président: M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Argentine                      | Jordanie  |
| Canada                         | Malaisie  |
| Chili                          | Mali  |
| Chine                          | Nouvelle-Zélande                                    |
| France                         | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| Iran (République islamique d') | Zambie  |

### COMITÉ FINANCIER

Présidente: M<sup>me</sup> Imelda Smolcic (Uruguay)

|                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| Australie             | Éthiopie             |
| Allemagne             | Fédération de Russie |
| Bangladesh            | Japon                |
| Brésil                | Mexique              |
| Égypte                | Niger                |
| États-Unis d'Amérique | Soudan               |

### COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Présidente: M<sup>me</sup> Daniela Rotondaro (Saint-Marin)

|                       |             |
|-----------------------|-------------|
| Fidji                 | Jordanie    |
| Espagne               | Nicaragua   |
| États-Unis d'Amérique | Philippines |
| Gabon                 |             |

8. Les formulaires de présentation de candidature sont disponibles dans la zone d'accès restreint du Portail des Membres de la FAO (<http://www.fao.org/members-gateway/home/fr/>), dans laquelle les Membres peuvent se rendre grâce au mot de passe qui leur a été fourni.

9. Les formulaires doivent être remplis en ligne, imprimés, signés et remis au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, au plus tard **le lundi 7 juin 2021 à 12 heures.**